

Les enfants du divorce sont-ils les enfants du mariage ? *

Édith DELEURY **

	Page
I - QUAND LES ENFANTS DU DIVORCE NE SONT PAS LES ENFANTS DU MARIAGE	937
A. La définition du mot enfant et le droit du divorce	937
1) L'arrêt <i>Beaudry v. Emery</i>	939
2) L'arrêt <i>Villeneuve v. Villeneuve</i>	941
3) L'arrêt <i>Rioux v. Dame Painchaud</i>	943
B. Quand devient-on un enfant des conjoints ?	944
1) Les éléments à considérer	944
2) La permanence de la relation et l'affaire Hock	946
II - QUAND LES ENFANTS DU DIVORCE DEVIENNENT DES ENFANTS DU MARIAGE	950
A. Un vacuum législatif	950
B. Le concept de « <i>parens patriae</i> », fondement de l'intervention judiciaire : l'affaire <i>Perreault v. Demers</i>	952
1) Les faits	952
2) Le jugement	954
— l'absence de base légale	954
— la discrétion du juge	955
3) Une antinomie : le juge législateur	956

* Cet article reprend en les développant certaines parties de l'étude théorique effectuée par l'auteur pour la Commission de réforme du droit du Canada relativement à l'attribution de la garde des enfants dans le cadre des procédures de divorce. Cette dernière recherche a été effectuée en collaboration avec M^e Roger Garnaud, avocat à Québec, qui a étudié plus particulièrement l'aspect pratique de la question.

L'auteur tient ici à remercier M^e Julien Payne qui dirigeait alors la section du droit de la famille, pour en avoir autorisé la publication.

** Professeur, Université Laval.